



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne
Circonscription de Champs-sur-Marne

**Circonscription de Champs-sur-Marne,
Émerainville, Noisiel**

Inspecteur de l'éducation nationale
Pierre BREMONT

95 Bd du Segrais - 77185 LOGNES
Tél. : 01.85.76.30.32
Télécopie : 01.60.06.64.93
Web : ien-champs.circo.ac-creteil.fr
Courriel : ce.0772822z@ac-creteil.fr

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

NOTE DE SERVICE : FONCTIONNEMENT DU POLE RESSOURCES et RASED

Toutes les notes de service devront être mises à la disposition des enseignants qui les émargeront après en avoir pris connaissance.

Réf. : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République
Cirulaire n°2014-107 du 18-08-2014

« ... tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir ... »

Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, **est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe** (différenciation pédagogique, aide personnalisée réalisée dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires, programme personnalisé de réussite éducative). Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle peut ne pas suffire pour certains élèves. Le recours au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et/ou au pôle ressource peut alors être nécessaire. L'objet de cette note est de clarifier le fonctionnement et l'organisation du pôle ressource de la circonscription.

L'objectif du pôle ressource est d'apporter une aide aux élèves présentant des difficultés durables. Il s'agit d'intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Ces interventions ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Cette aide à l'analyse des situations contribue à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes. Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages.

Le psychologue de l'éducation nationale et les enseignants spécialisés des RASED contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP). Ils contribuent au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS). **Il est donc essentiel que pour toute tenue d'une équipe éducative préparatoire à la constitution d'une éventuelle demande de notification MDPH, les membres du pôle ressources soient au courant de la situation et aient pu réaliser une évaluation si besoin.**

Ils constituent également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Pour les premières réunions de conseil de cycle, je souhaite qu'un membre du pôle ressource soit présent afin d'accompagner les équipes dans l'analyse des situations des élèves et la constitution éventuelle de dossier de demande d'aide.

Quatre types d'acteurs interviennent pour réaliser cet objectif :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E) ;
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G) ;
- le psychologue de l'éducation nationale.
- L'enseignante référente pour les difficultés de comportement (ERDC).

Réaliser une demande d'aide spécialisée

Le pôle ressource ne peut en aucun cas se substituer à la différenciation pédagogique en classe et à l'accompagnement individualisé de chaque élève par l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique de l'école (APC, etc.).

Lorsque les difficultés scolaires persistent aux aides apportées par les enseignants des classes, il est possible de réaliser une demande d'aide au pôle ressources. **Le document de demande de prise en charge est nécessairement renseigné préalablement à toute intervention (voir PJ)** et les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. La fiche élève est à renseigner par l'enseignant qui a en charge l'élève dans sa classe. Il peut également solliciter les membres du RASED et/ou le directeur pour l'aider à la rédaction de ce document.

Ce document de demande de prise en charge complété par l'équipe pédagogique de l'école est transmis à la circonscription : ce.0772822z@ac-creteil.fr.

Cette demande de pôle ressource sera étudiée par l'ensemble des membres du pôle ressource. Un bilan pourra être proposé par un membre du pôle ressource pour envisager soit un accompagnement soit des conseils à l'équipe pédagogique pour aider l'élève.

Le fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté :

Les modalités d'intervention des enseignants spécialisés et des psychologues de l'éducation nationale auprès des élèves dépendent des besoins identifiés. Les moments auxquels ceux-ci interviennent sont prévus en concertation avec l'enseignant de la classe afin d'assurer la cohérence et la continuité pédagogique des enseignements.

Les aides spécialisées peuvent prendre la forme d'interventions ciblées ou d'évaluation des compétences et des besoins des élèves. La sectorisation est différente pour les enseignants spécialisés selon le type d'intervention.

Aides à l'évaluation des besoins des élèves : bilans et observations des enseignants spécialisés

Les secteurs de bilan et d'observations, des enseignantes spécialisées et des psychologues scolaires sont :

Nom et fonction	Coordonnées	Secteur des bilans et des observations
Diana BABAKHAN accompagnement à dominante pédagogique	diana.babakhan@ac-creteil.fr	Toutes les écoles de Champs-sur-Marne et le groupe scolaire Les Tilleuls à Noisiel
Véronique COELHO accompagnement à dominante pédagogique	veronique.coelho@ac-creteil.fr	Toutes les écoles d'Emerainville et de Noisiel (sauf le groupe scolaire Les Tilleuls)
Aurore Broussard Psychologue de l'Education nationale	aurore.broussard@ac-creteil.fr	Groupes scolaires d'Emerainville et groupe scolaire des Tilleuls et des Noyers de Noisiel
Stéphanie NEMETA Psychologue de l'Education nationale	stephanie.nemeta@ac-creteil.fr	Groupes scolaires La Ferme du buisson, Jules Ferry, Maryse Bastié, Bois de la Grange, Allée des Bois de Noisiel
Cécilia NERVI Psychologue de l'Education nationale	cecilia.nervi@ac-creteil.fr	Groupes scolaires de Champs : Les deux parcs, Olivier Paulat Les Pyramides, Paul Langevin La Faisanderie-Henri Wallon
Anna LEPINE Psychologue de l'Education nationale	anna.barbe-lepine@ac-creteil.fr	Groupes scolaires de Champs : Le Lizard, Pablo Picasso, La Garenne-Lucien Dauzié, Joliot Curie, Le Nesles

Aides par interventions ciblées des enseignants spécialisés :

Le périmètre d'intervention des enseignants spécialisés est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action. Il est localisé sur un groupement d'écoles, selon une sectorisation infra-circonscription définie par l'IEN.

Les évaluations diagnostiques nationales CP et CE1 constituent une aide à l'identification des besoins des élèves et un bilan de leurs acquis antérieurs.

A ce titre une aide pour les élèves apparaissant en difficulté dans la résolution de problèmes, la représentation du nombre et dans la compréhension de mots lus par l'enseignant doit être prioritaire et particulièrement durant la période 1 et la période 2. Une aide relative à la construction des compétences en mathématiques apparaît comme indispensable en complément des aides relatives aux compétences de maîtrise de la langue.

Afin de répondre aux besoins des élèves et à la nécessité de prévenir les difficultés le plus tôt possible dans la scolarité de l'élève, au cours des périodes 1 à 4 les interventions se réaliseront au sein des écoles élémentaires de secteur en fonction des besoins.

Au cours de la période 5, l'enjeu sera d'apporter un soutien aux élèves apparaissant en difficulté au sein des écoles maternelles pour les aider à acquérir les compétences fondamentales pour l'entrée à l'école élémentaire. Une priorité sera donnée aux élèves de GS.

Une intervention auprès d'un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécialisée et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Le document devra préciser les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

Un bilan de ces interventions sera réalisé régulièrement en faisant apparaître la modalité d'intervention (co-intervention, regroupement ...), les objectifs poursuivis (compétences transversales, lecture, langage oral, langage écrit, numération, ...) Une priorité est donnée aux compétences fondamentales : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Nom et fonction	Coordonnées	Secteur d'intervention
<i>Diana BABAKHAN Maître E</i>	diana.babakhan@ac-creteil.fr	GS Allée des bois GS Ferme du Buisson GS Jean Jaurès/Bois d'Emery GS Bois de la grange
<i>Véronique COELHO Maître E</i>	veronique.coelho@ac-creteil.fr	GS Tilleuls GS Les deux parcs GS Les Pyramides / Paul Langevin
<i>Gérard LIGER Maître G</i>	gerard.liger@ac-creteil.fr	GS La ferme du Buisson GS Pablo Picasso GS Paul Langevin GS Jean Jaures

Les missions de l'ERDC

L'ERDC, également membre du pôle ressource, accompagne l'enseignant et l'équipe éducative quand un élève présente dans des difficultés de comportement qui persistent malgré des mesures mises en place au sein de la classe, du cycle et de l'école. Il soutient l'équipe pour l'analyse de la situation, la conception des dispositifs et la mise en œuvre de ceux-ci. Il accompagne les AESH qui interviennent auprès des élèves avec des difficultés comportementales. Il fait le lien avec les différents partenaires (PMI, MDS, ...).

Nom et fonction	Coordonnées	Secteur d'intervention
<i>Christine ROLLAND</i>	christine.rolland@ac-creteil.fr	Toutes les écoles de la circonscription.

Cellule de régulation : pôle ressource élargi :

Pour permettre une analyse la plus experte possible de situations d'élèves de plus en plus complexes sur la circonscription, la cellule de régulation permet de croiser des regards professionnels variés (enseignants, directeurs, membres du RASED, ERDC, ERSEH, IEN, CPC et autres professionnels invités) et d'échanger sur des situations d'élèves, n'ayant pas pu trouver de réponses suffisantes au sein de l'école et du réseau d'aide.

La cellule de régulation est une instance de réflexion autour de situations particulières d'écoles rencontrant des difficultés avec certains élèves, sur le plan des apprentissages, du comportement ou de la situation générale liée à la scolarisation. Elle est sollicitée à la demande des enseignants en lien avec les membres du pôle ressource qui auront déjà apportés une aide spécialisée. Les parents sont également informés de cette démarche d'accompagnement.

Cette cellule de régulation se réunira au moins 4 fois dans l'année. Tous les premiers vendredis de chaque période : **vendredi 12 novembre ; vendredi 07 janvier ; vendredi 11 mars ; vendredi 13 mai.**

Calendrier et priorités des interventions

- **Rentrée** : les membres du RASED apportent leur concours au repérage, au diagnostic et au rattachage des élèves en difficulté. Introduire une aide massée (enseignant spécialisé à dominante pédagogique) sur cette période auprès des élèves décrochés.
- Les modalités d'intervention seront diversifiées et intégreront la co-intervention. Les enseignants spécialisés contribueront à la passation des évaluations nationales CP et CE1 dans les écoles hors EP et à l'analyse des outils de positionnement.
- Aider à l'identification et au maintien du lien avec l'ensemble des élèves dans le cadre du plan de continuité pédagogique.
- **Janvier** : Bilan intermédiaire
- **Bilan et perspectives** : **du 27 juin au 1 juillet 2022**, avec la rédaction d'un rapport d'activités.

Je compte sur chacun et sur chacune pour la mise en œuvre et le respect de ces dispositions.



Pierre BREMONT
Inspecteur de l'Éducation nationale